# Liste de contrôle
# Prise en charge et restitution de la voiture de location

## Avez-vous reçu le contrat de location ?
Les prestations d'assurance souhaitées sont-elles documentées ?
**Important : Les dommages au soubassement et au toit ne sont pas toujours couverts selon les clauses d'assurance. Les dommages aux vitres et aux pneus sont couverts. La circulation sur des routes non goudronnées est en principe interdite.**

## Tous les prix et frais supplémentaires (siège enfant, GPS, location aller simple…) sont-ils clairement détaillés ?
Les taxes et redevances sur les prestations comprises dans le prix de location sont incluses. Celles qui concernent les prestations supplémentaires à payer sur place sont dues sur place. Des frais de nettoyage spécial peuvent s'appliquer.

## Le montant de la caution a-t-il été convenu ? Avez-vous reçu un justificatif ?

## Avez-vous reçu les informations concernant les urgences et les pannes, ainsi que les numéros de téléphone importants ?
En cas d'accident, remplissez le constat européen d'accident avec l'autre partie, appelez la police, documentez les dommages et informez rapidement l'agence de location.
**Conseil :** Vous trouverez des informations propres à chaque pays sur la conduite à adopter en cas d'urgence sur tcs.ch/infos-touristiques

## Les conditions de carburant ont-elles été clarifiées ?
En règle générale, la voiture de location est remise avec le plein. Il convient toutefois de vérifier les conditions de carburant à l'avance. Si le contrat prévoit une remise et une restitution avec le plein, signalez immédiatement toute anomalie de la jauge. Si le loueur propose au client de faire lui-même le plein, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.
**Conseil :** Au besoin, présentez le reçu de carburant comme preuve lors de la restitution.

## Avez-vous vérifié l'état du véhicule avant le départ et au retour ?
Avant de prendre la route, chaque locataire devrait faire le tour du véhicule pour contrôler lui-même son état technique. Vérifiez notamment l'usure des pneus, les freins, l'éclairage ainsi que les dommages à la carrosserie ou à la peinture.
**Conseil :** Faites également consigner par écrit dans le procès-verbal de remise les petites rayures et les défauts mineurs.

## Contrôle du véhicule :
- Aucune rayure, bosse ou autre détérioration ?
- Flancs, bandes de roulement, sculptures des pneus et jantes en bon état ?
- Pneus adaptés à la saison (été ou hiver) ?
- Papiers du véhicule (permis de circulation et mode d'emploi) présents ?
- Outillage de bord et roue de secours présents ?
- Essuie-glaces et gicleurs en bon état ?
- Feux, clignotants, feux stop et klaxon en bon état ?
- Climatisation, ventilation et soufflerie en bon état ?
- Rétroviseurs extérieurs, vitres électriques et sièges réglables ?
- Ceintures de sécurité intactes ?
- Sièges enfant et système de navigation fonctionnels ?
- Trousse de premiers secours, triangle de panne et gilet de sécurité présents (si prescrits par la loi) ?
- Les obligations d'équipement propres à chaque pays figurent dans les informations TCS sur les pays : tcs.ch/infos-touristiques

## Avez-vous clarifié l'heure et le lieu de restitution ?
Si nécessaire, le véhicule peut être restitué en déposant les clés et les documents dans une boîte aux lettres. Pendant les heures d'ouverture, faites confirmer que le véhicule a été restitué correctement et sans accident.
**Conseil :** Les amendes liées à d'éventuelles infractions routières peuvent être rapidement débitées de votre carte de crédit afin d'éviter des frais de pénalité.